



18 / 0 9 4 0

Ville de Marseille - Mairie de Marseille

DGANSI (63502)

Cahier Clauses Administratives Particulières

Version finalisée avec l'attributaire du marché

**Acquisition d'un dispositif de
vidéoprotection intelligente**

Numéro de la consultation : 2015_63502_0014

Procédure de passation : Dialogue compétitif

Date de notification : 02 NOV. 2018

2

Sommaire

Article 1 - OBJET ET DUREE DU MARCHÉ.....	5
1.1 Intitulé et Objet des prestations.....	5
1.2 Procédure.....	5
1.3 Décomposition en Lots, Tranches et postes.....	5
1.3.1 Décomposition en lots.....	5
1.3.2 Décomposition en tranches.....	5
1.4 Modalités d'exécution des tranches.....	6
1.5 Marchés à bons de commande.....	6
1.6 Date d'effet du marché.....	6
1.7 Durée du marché - Période de validité.....	6
1.8 Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.....	7
Article 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS.....	7
Article 3 - DELAIS DE LIVRAISON ET/OU D'EXECUTION.....	8
3.1 Délais.....	8
3.2 Emission des bons de commande.....	9
Article 4 - ENTREPRISES GROUPEES.....	9
Article 5 - LIEUX DE LIVRAISON ET D'EXECUTION.....	9
5.1 Transport et Emballages.....	9
5.2 Lieux d'exécution ou de livraison.....	10
Article 6 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION.....	10
Article 7 - OPERATIONS DE VERIFICATIONS - RECEPTION.....	10
7.1 Vérifications.....	10
7.2 Réception.....	11
Article 8 - GARANTIE CONTRACTUELLE.....	12
8.1 Durée de garantie.....	12
8.2 Point de départ de la garantie.....	12
Article 9 - DISPOSITIONS SPECIFIQUES A LA MAINTENANCE.....	12
Article 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE ET UTILISATION DES RESULTATS.....	13
Article 11 - CONFIDENTIALITE - MESURES DE SECURITE.....	13

Article 12 - MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX.....	14
12.1 Nature du prix.....	14
12.2 Variations du prix.....	14
12.3 Disparition d'indice.....	15
Article 13 - AVANCE.....	15
13.1 Régime de l'avance.....	15
13.2 Dispositions complémentaires.....	15
Article 14 - MODALITÉS DE REGLEMENT.....	16
Article 15 - PAIEMENT - ETABLISSEMENT DE LA FACTURE.....	17
15.1 Délais de paiements.....	17
15.2 Intérêts moratoires.....	17
15.3 Présentation des demandes de paiement.....	17
15.4 Modalités de paiement direct des sous-traitants.....	18
15.5 Dématérialisation des factures.....	18
Article 16 - PENALITES.....	19
16.1 Pénalités de retard.....	19
16.2 Pénalités pour non respect des dispositions du Code du Travail.....	19
16.3 Autres pénalités.....	20
Article 17 - RESILIATION - EXECUTION DES PRESTATIONS AUX FRAIS ET RISQUES DU TITULAIRE.....	20
Article 18 - CLAUSES DE SECURITE INFORMATIQUE.....	20
18.1 Les contraintes réglementaires.....	20
18.1.1 Le RGPD.....	20
18.1.2 Le RGS.....	21
18.1.3 La CNIL.....	21
18.1.4 Le Code du Patrimoine.....	21
18.2 Les clauses générales de confidentialité.....	21
18.3 Les contrôles.....	22
18.4 Phase de réversibilité.....	23
Article 19 - LOGICIEL E-ATTESTATIONS.....	23
Article 20 - LOI APPLICABLE.....	23
Article 21 - CONFORMITE AUX NORMES.....	23

d

Article 22 - ASSURANCES.....24
Article 23 - DEROGATIONS AUX DOCUMENTS GENERAUX.....24

f

Article 1 - OBJET ET DUREE DU MARCHÉ

1.1 Intitulé et Objet des prestations

Intitulé de la consultation :

Acquisition d'un dispositif de vidéoprotection intelligente

La présente consultation a pour objet : L'acquisition d'un dispositif de vidéoprotection intelligente

1.2 Procédure

La procédure de passation est la suivante : Dialogue compétitif selon les articles suivants du code des marchés publics : 36 et 67

1.3 Décomposition en Lots, Tranches et postes

1.3.1 Décomposition en lots

L'ensemble des prestations fait l'objet d'un marché unique.

1.3.2 Décomposition en tranches

Le marché est réparti en plusieurs tranches définies comme suit :

TRANCHE FERME : Fourniture et mise en oeuvre d'un dispositif de vidéoprotection intelligente

Poste n° 1 : Conduite de projet. Ce Poste est à Prix forfaitaire.

Poste n° 2 : Fourniture et intégration d'une solution globale fonctionnelle qui comprend les prestations suivantes : Conception de la solution, Déploiement de la solution, Conduite du changement, Accompagnement au changement, Formation, Documentation, Maintenance. Ce Poste est à Prix forfaitaire.

Poste n° 3 : Extension du déploiement de la solution qui comprend les prestations suivantes : Déploiement de la solution, Formation, Maintenance. Ce poste est à prix unitaires, à bons de commande.

TRANCHE CONDITIONNELLE 1 : Evolution fonctionnelle du dispositif

Poste n° 1 : Fourniture et intégration de fonctionnalités complémentaires qui comprend les prestations suivantes : Conception de la solution, Déploiement de la solution, Formation, Documentation, Maintenance. Ce poste est à prix unitaires, à bons de commande.

1

1.4 Modalités d'exécution des tranches

Tranche ferme Postes 1- 2 et 3

Pour les postes 1 et 2, ordre de service de démarrage des postes 1 et/ou 2.
Pour le poste 3, démarrage par émission du premier bon de commande.

Tranche conditionnelle Poste 1

Affermissement de la tranche par ordre de service notifié au titulaire prescrivant de commencer les prestations.

Le délai d'affermissement de la tranche conditionnelle court sur toute la durée du marché.

Indemnité d'attente - Indemnité de dédit :

Il ne sera pas versé d'indemnité d'attente. Il ne sera pas versé d'indemnité de dédit.

1.5 Marchés à bons de commande

Le marché est un marché à bons de commande en application du premier alinéa de l'article 77 du code des marchés publics.

Les bons de commandes seront émis dans les conditions et limites suivantes :
Les valeurs données ci-après sont données sur toute la durée du marché :

Tranche ferme - Poste 3 - sur 4 ans:
montant minimum = 0
montant maximum = 200 000 € HT

Tranche conditionnelle - Poste 1 - sur 4 ans:
montant minimum = 0
montant maximum = 240 000 € HT

Les bons de commandes pourront être émis jusqu'au dernier jour de la période de validité du marché.

Pour la tranche ferme, les postes 1 et 2 sont à prix forfaitaires.

1.6 Date d'effet du marché

La date de début de la période de validité et d'exécution du marché est la date de notification du marché au titulaire.

1.7 Durée du marché - Période de validité

La durée du marché se définit comme suit : 48 mois à compter de la date de notification du marché au titulaire.

Les bons de commande émis en fin de marché ne pourront voir leur exécution se prolonger de plus de 3 mois après la date d'expiration du marché.

Les bons de commandes pourront être émis jusqu'au dernier jour de la période de validité du marché.

1.8 Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique

Le marché ne prévoit pas la mise en place d'une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Article 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Par dérogation à l'article 4.1 du C.C.A.G. TIC , les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes désignées ci-après :
- La décomposition du Prix Forfaitaire – annexe 1 à l'AE
- Le Bordereau de prix unitaires – annexe 2 à l'AE
- Le présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le document intitulé Programme Fonctionnel et technique final et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicable aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009 publié au JORF du 16 octobre 2009
- Le Mémoire technique du titulaire